



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue Pierre Decoster 102 - 104**
Identité du demandeur : **VANDEN EECKHOUDT - CREYF ARCHITECTES**
Demande de : **permis d'urbanisme**

Objet de la demande : **Rehausser le bâtiment avant et le mur en mitoyenneté, modifier le nombre de logement de 1 à 3 par la modification de la destination du bâtiment en fond de parcelle d'activité productive en logement, aménager des terrasses et mettre en conformité une partie du bâtiment central en aménageant une activité productive au rez-de-chaussée (atelier) et un équipement d'intérêt collectif (profession libérale) au 1er et au 2ème étage - PU 28833**

PRAS : zones mixtes

Motif principaux de l'enquête :

- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -*
- *dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) -*
- *dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -*

L'enquête publique se déroule :

A partir du 23/09/2025 et jusqu'au 07/10/2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 07/10/2025, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 21 octobre 2025.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 15/09/2025

Par le Collège :
La secrétaire communale,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

(s) Hilde DE VISSCHER

(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 28833

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : VANDEN EECKHOUDT - CREYF ARCHITECTES

bien sis :

goed gelegen : Rue Pierre Decoster 102 - 104

A Forest - Te Vorst,

.....

